L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux: 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.
SAMEDI, 24 DECEMBRE 1887.

PETITES ANNONCES.

DEMANDES D'EMPLOI.

UN Professeur, nouvellement arrivé et n'ayant pas d'occupation, offre ses services en cette qualité à une famille ou à une institution, en ville ou à la campagne. Il enseigne le français, l'anglais, l'espagnol, etc. Il ne demande pour toute rémunération que le logement et la table. S'adresser par lettres aux initiales G. O., bureau de l'ABEILLE. 20 déc—

A VENDRE.

A VENDRE—Beaux terrains pour bâtir, 60 sur 120 pieds, dans la ville d'Abita Springs, 2 1/2 heures de la Nouvelle-Orléans par chemin de fer. Bureau 123 rue Commune. 1er déc—

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Mme Eleonore Pechels.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 22,616—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par James Faber, exécuteur testamentaire de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
23déc—23 27 31

J. C. Trémoulet, faisant les affaires de Trémoulet & Co, contre Ses Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 22,243—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers dans cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Henry Trémoulet, syndic des créanciers dans cette affaire ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
20déc—20 24 29

Succession de Mme Virginia Syer.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 4,825—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par James D. Hill, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
23 déc—23 27 31

Succession de Mme L. F. Braquet.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 22,617—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Eugène Braquet, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
22 déc—22,27,31.

Succession de Will Steven.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 8,394—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par R. M. O'Brien et Wm. P. Richardson, exécuteurs testamentaires de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
16 déc—16,21,25

Succession de Pierre Théophile Commagère.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 8393—Division C.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons, s'ils en ont, pour lesquelles le compte présenté par F. A. Lambert, liquidateur de l'ancienne raison sociale de Commagère et Lambert, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
21 déc—21 24 30

Succession de Conrad Burger.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 22,805—Division D.—Attendu que Mme Sophie Hussinger, veuve de Conrad Burger, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Conrad Burger, décédé intestat;—avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
21 déc—21 24 30

Succession de John W. Buhrmann.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 18,346—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Frank Roder, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
17 déc—17 21 25

PAR LE CONSTABLE.

D. A. et R. H. Hackney vs. Louis J. Witte.

PREMIÈRE COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans, No 13,152—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable T. R. Rozier, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux, dans l'îlet borné par les rues Napoléon, Toulouse, St Louis et Alexander, VENDREDI, 30 decembre 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de feux d'artifices, cadres, bombes, etc., un wagon à quatre roues, un lot de matériaux de construction, une vache et un veau, d'après un inventaire enliassé en mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus, numerotée et intitulée.

Conditions—Etant le deuxième et dernier encan, la dite propriété sera définitivement adjugée au plus fort et dernier enchérisseur pour ce qu'elle rapportera, à douze mois de crédit. L'acquéreur fournissant un cautionnement, avec une bonne et solvable sécurité, portant intérêt à raison de cinq pour cent par an, à partir de la date jusqu'à parfait paiement; l'acquéreur aura à déduire du montant de son enchère et paiera au comptant le montant d'impression, les frais du constable, etc., s'élevant à environ cent vingt-cinq piastres.

FENDEL HORN.
Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
21 déc—21,25,30

Adams Beck & Co. vs W. A. Barbot, Narcisse Lucas & J. W. Alton, in solido.

PREMIÈRE COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans—No 12,974—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable T. R. Rozier, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à l'enchère publique, au N. O. & Northeastern R. R. Depot, rue Press, près Urquhart, MARDI, 27 décembre 1887, à 2 heures P. M. de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux wagons de bois de charpente, d'après inventaire déposé à mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus numérotée et intitulée.

Conditions—Comptant sur les lieux.
FENDEL HORN.
Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
17 déc—22. 27.

B. Saloy contre J. A. Bonet.

DEUXIÈME COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans.—No 10,063.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à mon entrepôt No 90 Passage de la Bourse, entre Conti et Bienville, dans le Deuxième District de cette ville, le SAMEDI 24 décembre 1887, à 11 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de meubles de maison, d'après un inventaire enregistré en mon bureau, saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.
ALFRED BARNES,
Constable de la Deuxième Cour de Cité.
13 déc—13, 20, 24

L'annuaire de Soards.—Cet important ouvrage renfermant toutes les informations qui se peuvent désirer sur la Nouvelle-Orléans ainsi qu'un état industriel, commercial et administratif de celle-ci, paraîtra en 1888, comme toutes les années précédentes. M. L. Soards, qui en est l'éditeur depuis une vingtaine d'années, a déjà mis ses agents à l'œuvre.

On ne saurait nier que le produit de la vente d'un livre de ce genre ne couvre jamais les frais auxquelles entraîne sa publication; c'est donc sur le patronage des négociants que compte M. Soards, non seulement en leur vendant un exemplaire de son annuaire, mais encore en y publiant les annonces de leurs maisons de commerce.

Les étrangers, on le sait, jettent les yeux sur un *Directory* dans le but de se parfaitement renseigner sur la ville qu'ils visitent, pour savoir si les affaires y sont brillantes, et ses habitants sont actifs, entreprenants.

Le négociant qui omet de publier une annonce dans cet annuaire méconnaît ses intérêts.

Aucun exemplaire n'en sera vendu hors du bureau de l'éditeur. Ainsi donc, l'homme d'affaire qui n'y souscrit pas s'expose à en être privé. Le livre se vendra $6; et des listes de souscription seront répandues en ville jusqu'au moment de sa publication. S'il arrivait à quelque personne d'en vouloir un exemplaire après la rentrée de ces listes, elle aurait à en faire la demande, par carte postale ou autrement, à l'éditeur, Allée Commerciale, 8.

Portraits au Crayon

J. EMILE ENVOIRE, Artiste.
40 rue Toulouse.

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS D'UN DEMI-MILLION DISTRIBUÉ.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature en 1868, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public.

La création de la Compagnie a été ratifiée, par un vote populaire énorme, et reconnue par la présente Constitution de l'Etat adoptée le 2 décembre 1879.

Ses Grands Tirages à Numéro Simple auront lieu tous les mois, et **ses Grands Tirages Trimestriels ont lieu en Mars, Juin, Septembre et Décembre.**

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early

COMMISSAIRES.

Grand Tirage à Numéro Simple,

—A—

L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,

NOUVELLE-ORLEANS,

MARDI, 10 JANVIER 1888.

GROS LOT: $150,000

AVIS.—Billets $10 seulement
DEMI-BILLET $5, CINQUIEME DE BILLET $2, DIXIEME DE BILLET $1.

LISTE DES LOTS:

1 Gros lot de $150,000..		$150,000
1 .. .. de	50,000..	50,000
1 Lot de....	20,000..	20,000
2 Lots de....	10,000..	20,000
4 Lots de....	5,000..	20,000
20 Lots de....	1,000..	20,000
50 Lots de....	500..	25,000
100 Lots de....	300..	30,000
200 Lots de....	200..	40,000
500 Lots de....	100..	50,000

LOTS D'APPROXIMATION:

100 Lots d'approximation..	$300..	$30,000
100	200..	20,000
100	100..	10,000
1000 .. de terminaison	50..	50,000
2,179 Lots s'élevant à..........		$535,000

☞ Pour les CLUBS ou toute autre information s'adresser au soussigné. Votre écriture devra être distincte et la *Signature lisible*. On s'assurera un service plus rapide de la Poste en envoyant une enveloppe portant votre adresse en plein.

Remises par Postal Notes, Express Money Order, en change de New York, dans des lettres ordinaires. Monnaie courante par l'Express (à nos frais). Adresser à

M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Adresser vos lettres enregistrées à
la New Orleans National Bank,
New Orleans, La.

RAPPELEZ-VOUS que la présence des généraux Beauregard et Early, qui sont chargés des tirages, est une garantie de la parfaite loyauté qui préside à la distribution des lots. Les chances sont égales pour tous. Personne ne saurait prévoir le numéro qui tire un lot.

RAPPELEZ-VOUS que le paiement de tous les lots est GARANTI PAR QUATRE BANQUES NATIONALES DE LA NOUVELLE-ORLEANS, et que les billets sont signés par le président d'une institution dont les droits, inscrits dans une charte, sont reconnus par les tribunaux les plus élevés. Défiez-vous donc des contrefaçons et des plans anonymes.

ASSURANCES.

COMPAGNIE D'ASSURANCES FACTORS' AND TRADERS'.

NOUVELLE-ORLÉANS, 14 janvier 1887.

Les Directeurs, conformément à la Charte de la Compagnie, publient l'état suivant de ses affaires pour l'année expirée le 31 décembre 1886:

PRIMES

Sur risques d'incendie....	$375,472 86	
Sur risques de rivières	27,927 25	
Sur risques de mer....	4,855 34	
		$408,255 45
A ajouter primes non terminées de 1885....		$120,704 09
		$528,962 64
A déduire—		
Primes non terminées de 1886....	$126,511 00	
Cancellations....	42,320 46	
Réassurances....	26,841 37	
Commissions et réfaction....	58,709 81	
		$254,383 14
		$274,579 50
A ajouter:		
Intérêt et escompte....	$42,472 96	
Reçu pour sauvetage..	4,171 71	
Gain dans les valeurs du marché actif....	7,022 00	
Intérêt reçu et sauvetage &c....	4,415 46	
		58,082 13
Revenu net....		$332,662 63
A déduire, pertes payées—		
Incendie $188 850 01		
Rivières. 12 834 86		
Mer.... 691 90		
Total....	$204,476 77	
Dépenses générales et dépenses du Board of Underwriters, salaires, impressions, fournitures de bureau et annonces..	63,290 81	
Taxes d'Etat et de ville....	11,069 20	
		$278,766 78
		$53,895 85
Intérêt dividende de quatre pour cent en juillet 1886....		28,000 00
Balance....		$25,895 85
Montant dû, pertes non réglées et non payées....		26,687 71

La compagnie possède l'actif suivant:

ACTIF.

Argent comptant....	$23,394 18
Argent déposé au Trésor de l'Etat du Mississipi....	25,000 00
Billets à ordre, billets avec garantie collatérale, valant....	152,926 00
Billets à ordre, billets hypothécaires, valant....	50,731 00
Billets à ordre, billets à primes, valant....	14,841 45
Bons des Etats-Unis, valeur du marché....	32,000 00
Actions de la Compagnie du Gas et autres actions, valeur du marché....	45,150 00
Bons de la ville de la Nlle-Orléans et du Cotton Exchange, valeur du marché..	357,012 90
Propriétés foncières, évaluées à....	121,250 0
Comptes en cours de collection et balance Cotée par agents....	63,995 62
Intérêts accrus sur actions et prêts....	6,415 46
Sauvetage dû, évalué à....	1,000 00
Meubles de bureau....	2,000 00
	$894,215 76

PASSIF.

Fonds Capital....	$700,000 00
Primes non acquises.	125,511 22
Dividends non payés.	3,152 00
Pertes non payées....	28,687 71
Profits et pertes....	36,864 83
	$894,215 76

Ce qui précède est un état exact et correct copié des livres de la Compagnie.

ED. A. PALFREY, Président
THOS. F. WALKER, Secrétaire.

Fait sous serment pardevant moi, ce 14 janvier 1887.
(Signé) GEO. C. PREOT, Notaire.

TRUSTEES.

John I. Noble,	John I. Adams,
John Chaffe,	Chas. E. Black,
Thomas Day,	R. M. Walmsley,
Sam'l Delgado,	A. B. May,
Jas. T. Redd,	Samuel H. Boyd,
Wm. J. Behan,	Jules A. Blanc,
B. F Eshleman,	W. R. Bofinger,
C. J. Leeds,	Jas. McConnell,
A. T. Janin,	James Buckley,
Louis Bush,	L. C. Fallon,
Brittin.	Rich'd Milliken.

Compagnie d'Assurances des Pompiers de la Nlle-Orléans.
Bureau No 33 rue du Camp.

DOUZIÈME ETAT DE SITUATION ANNUEL

CONFORMÉMENT à l'Article 10 de sa Charte, cette Compagnie publie l'état suivant de ses affaires pendant l'année qui s'est terminée le 31 décembre 1886:

Primes sur risques d'incendie....	$ 99,705 12	
.. .. de rivières	3,399 55	
.. .. maritimes....	3,427 90	
		$106,532 57
A ajouter primes non acquises pour 1885....		29,613 70
		$136 146 27
A déduire:		
Pertes d'incendie....	$40,505 97	
Pertes de rivières....	2,084 50	
Pertes maritimes....	1,252 95	
Réfaction....	10,071 41	
Réassurance....	10,070 71	
Primes remboursées.	6,802 79	
Dépenses, Commissions, Taxes, Loyer, Board of Underwriters, Babcock, Corps de patrouille, etc., moins escompte et intérêt....	16,349 52	
		$87,137 85
		$49,008 42
Réservé pour pertes non réglées....	$3,431 56	
Intérêt déclaré le 1er juillet 1886....	7,307 23	
Intérêt et dividendes déclarés ici....	15,318 81	
Réservé pour primes non acquises de 1886....	22,950 82	
	$49,008 42	

La Compagnie possède l'actif suivant:

Billets d'action....	$4,918 23
Prêts sur nantissement et hypothèque....	162,749 29
Billets à ordre....	5,336 54
Propriétés foncières..	15,000 00
Argent comptant et argent en banque..	69,304 94
Primes en voie de collection....	39,465 89
Meubles de bureau divers....	4,448 53
	$301,223 44

PASSIF.

Capital....	$150,000 00
Réserve pour pertes non estimées..	3,431 56
Intérêt et dividendes....	24,942 53
Réserve pour primes non acquises.. Fonds de réserve et surplus....	122,848 35
	$301,223 44

L'exposé ci-dessus est une copie fidèle et exacte prise dans les livres de la Compagnie d'Assurances des Pompiers de la Nlle-Orléans.

R. H. BENNERS, Secrétaire.

Fait sous serment pardevant moi, ce 19e jour de janvier 1887.
W. O. HART, Notaire.

Nouvelle-Orléans, 19 janvier 1887.

A une réunion du Conseil de Direction, tenue ce jour, il a été résolu de payer l'intérêt et les dividendes suivants, sur demande:

DIX POUR CENT d'intérêt annuel et CINQ POUR CENT d'intérêt sur le capital payé, faisant un total de QUINZE POUR CENT par an. VINGT CINQ POUR CENT de dividende sur les primes participantes, avant août.

I. N. MARKS, Président.
T. PRUDHOMME, Vice-Président.
R. H. BENNERS, Secrétaire.

Conseil de Direction.

J. ALEXANDER,	LEON BERTOLI,
H. H. BIERHORST,	PHIL. BECK,
PETER BLAISE,	P. EGAN,
H. ELLERMAN,	JNO. FITZPATRICK
C. T. GAUCHE,	CHAS HEMARD,
A. H. ISAACSON,	I. N. MARKS,
A. A. MAGINNIS	WASH. MARKS,
T. PRUDHOMME,	A. H. SIEWERD,
OTTO THOMAN,	JNO. EVERETT.

25 janv—Mar Jeu—1 mois

Bureaux des percepteurs de taxes d'Etat, paroisse d'Orléans.

Nouvelle-Orléans, 18 octobre 1887.

Avis aux acheteurs de propriété sous l'acte No 82 de 1884 et aux personnes dont les propriétés ont été vendues à l'Etat pour taxes non payées de 1880 et des années subséquentes:

Attendu qu'un grand nombre de personnes qui ont acquis des propriétés sous l'Acte No 82 de 1884, ayant assumé et promis de payer les taxes, frais, etc., dûs sur les dites propriétés pour 1880 et les années subséquentes, et ne s'étant pas conformés aux conditions de la vente, et la même propriété ayant été vendue à l'Etat pour les taxes non payées de 1880 et les années subséquentes, et comme le délai dans lequel les dits paiements peuvent être faits et la propriété rachetée expirera bientôt, avis est par le présent donné aux acquéreurs sous le dit acte et à toutes les autres personnes dont la propriété a été vendue à l'Etat pour les taxes de 1880 et les années subséquentes qu'à moins que la dite propriété ne soit rachetée dans les trente jours qui suivront cette date, le droit de payer les dites taxes, etc., de racheter la propriété expirera, et conformément aux instructions reçues de l'Auditeur des Comptes Publics, possession sera prise de toutes les dites propriétés et les loyers et les revenus seront collectés et versés dans la Trésorerie de l'Etat.

JAMES D. HOUSTON,
Percepteur de taxes d'Etat, District supérieur, No 77 rue Carondelet.
CHAS. CAVANAC,
Percepteur de taxes d'Etat, District inférieur, No 208 rue Canal.
18 oct—

Succession de Pierre Pousch et Emma Fleming, sa femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 22,816—Division C. Attendu que Lucien Pousch a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration, dans la succession de feus Pierre Pousch et Emma Fleming, sa femme, décédés intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
20 déc—20 24 29

L'ABEILLE DE LA Nouvelle-Orléans

JOURNAL QUOTIDIEN,

—AVEC UNE—

EDITION HEBDOMADAIRE

PARAISSANT

—LE—

SAMEDI MATIN

—ET—

Contenant toutes les matières publiées pendant la semaine dans l'édition quotidienne.

L'Edition hebdomadaire, réunissant en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine, compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

BUREAUX ET ATELIERS,

No 73 RUE DE CHARTRES,

Entre Conti et Bienville.

ABONNEMENTS:

EDITION QUOTIDIENNE.

Un an....	$12 00
Six mois....	6 00
Trois mois....	3 00
Un mois....	1 00

EDITION HEBDOMADAIRE.

Un an....	$3 00
Six mois....	1 50
Quatre mois....	1 00
Un mois....	25

On s'abonne à la semaine avec les porteurs et les marchands de journaux.

L'ABEILLE,

Fondée le 1er septembre 1827, est le plus ancien journal quotidien de la Louisiane et du Sud-Ouest.

Elle est lue par toute la population franco-louisianaise et est conséquemment, au point de vue des annonces, un excellent organe de publicité.

Elle est reçue non-seulement dans toutes les paroisses créoles de la Louisiane, mais dans les Etats voisins, au Mexique, aux Antilles, en Europe, partout enfin où on lit le français et où on s'intéresse aux affaires de notre pays.

L'ABEILLE publie tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales:

Des dépêches télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'étranger.

Un Bulletin maritime,

Une liste des navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans,

Une liste des navires dans le port de la Nouvelle-Orléans,

Un Bulletin Financier,

Un Bulletin Commercial,

Les heures de départ et d'arrivée des trains de chemins de fer.

Les jours de départ des bateaux à vapeur.

BUREAUX ET ATELIERS:

73....CHARTRES....73

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

W. S. Benedict, R. H. Perry, subrogé, vs Nathaniel Hill.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 19,515—En vertu d'un alias writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le MERCREDI, 18 janvier 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain terrain, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, ainsi que tous les droits, passages, privilèges y appartenant, situé dans le sixième district de cette ville (ci-devant la ville et la paroisse de Jefferson), désigné par le numéro onze du carré numéro trente-quatre, borné par les rues Valence, Camp, Cadix et Chestnut, conformément à un plan dressé par Louis Surgi, le 6 février 1836, annexé à un acte passé pardevant Louis Ferrand, ancien notaire, en date du 6 mai, 1836; lequel terrain mesure trente pieds de façade rue du Camp, sur cent soixante pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans
17 déc—17 24 31—jan 7 14 18

ANNONCE JUDICIAIRE.
Meubles de maison assortis.

Mme Alice Dickinson vs. J. J. Inncrarity.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 21,168—En vertu d'un ordre de vente daté 9 décembre 1887, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux ci-après désignés, le MERCREDI, 28 décembre 1887, à 10:30 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir—

A mon entrepôt rue Ste Anne entre Royale et Chartres.—Un ameublement de salon, plusieurs ameublements de chambre à coucher et d'autres meubles de ménage, de la faïence, des couvertures, matelas, portraits et autres objets, etc., selon un inventaire enregistré en mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
17déc—17 24 28

ANNONCE JUDICIAIRE.

Patrick Slaney vs John V. Sherlock.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 17,081—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 18 janvier 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, dans le Premier District de cette ville, désigné par le No 12, dans l'îlet No 2, borné par les rues Céleste, St-James, Tchoupitoulas et Levée, sur un plan en date du 5 mars 1807, en l'étude de P. Pedesclaux, alors notaire, lequel lot de terre, conformément à un plan et certificat de voyer, signé par J. A. D'Hémécourt, annexé à un acte exécuté pardevant Abel Dreyfus, mesure, au pied américain, soixante-trois pieds onze pouces et deux lignes de face à la rue St-James, cent-cinquante-neuf pieds huit pouces et six lignes de profondeur sur le côté le plus près de la rue New Levée, cent cinquante-neuf pieds neuf pouces de profondeur sur le côté le plus près de la rue Tchoupitoulas et soixante-trois pieds onze pouces et deux lignes de largeur dans le fond.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY.
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
16déc—16 23 30—jan 6 13 18.

ANNONCE JUDICIAIRE.

J. Sabin Carter vs. la succession de N. Migiore et als

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 22,693—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 14 janvier 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Vingt-cinq trente-deuxièmes d'un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Carondelet, Baronne, Harmony ou Pleasant et Toledano, commençant à une distance de quarante-neuf pieds six pouces de l'encoignure des rues Carondelet et Toledano, et mesurant quarante-cinq pieds neuf pouces de face à la rue Carondelet, sur une profondeur de cent cinquante pieds onze pouces sur le côté le plus près de la rue Toledano; puis à un angle droit sur une ligne courant vers la rue Harmony de soixante-trois pieds onze pouces et quatre lignes, puis à un angle droit sur une ligne courant parallèlement avec la rue Carondelet courant vers la rue Toledano de dix-sept pieds trois pouces et trois lignes puis à un angle droit sur une ligne courant parallèlement à la rue Harmony de cent vingt pieds quatre pouces jusqu'à la rue Carondelet, endroit d'où part le terrain.

Etant composé de tout le lot original numéro cinq et d'une partie des lots originaux numéros six et huit.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY.
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
14déc—14 21 28 jan 4 11 14

ANNONCE JUDICIAIRE.

Jeff McGuigin vs Jules A. Fleret.

COUR CIVILE DE DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans—No 21,548—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos. 72 et 74 rue St Charles entre la rue Gravier et l'allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 11 janvier 1888, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir—

1° Trois certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situés dans le Premier District de cette ville désignés par les numéros onze, douze et treize, dans l'îlet numéro six cent vingt-cinq, borné par les rues Perdido, Gayoso, Gravier et Dupre, sur un plan dressé par Castaing et Celles, arpenteurs, en date du 20 mai 1860, déposé pour référence en l'étude de A. E. Bienvenu, ancien notaire en cette ville, et les dits lots mesurent au pied américain comme suit, à savoir:

Les lots numéros onze et douze mesurent chacun vingt-neuf pieds onze pouces et six lignes de face à la rue Gayoso sur une profondeur de cent quarante-quatre pieds, et le lot numéro treize mesure vingt-neuf pieds onze pouces et sept lignes de face à la rue Gayoso sur une profondeur de cent quarante-quatre pieds.

Etant la même propriété que le défendeur a acquis de John Benjamin Chandler, par acte passé pardevant Andrew Hero Jr., notaire, le premier jour de décembre 1868.

2. Vingt certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Valence, Cadix, St-Denis et St-Patrick, désignés par les numéros un à dix-huit, inclusivement, et vingt-trois et vingt-quatre sur un plan de Hedin et Schlarbaum, voyers, en date du 17 avril 1854, déposé en l'étude de J. Graham, ancien notaire en cette ville. Les dits lots numéros un à dix inclusivement, mesurent, chacun, trente pieds de face à la rue St-Denis sur une profondeur de cent vingt pieds, entre lignes parallèles; le lot numéro un formant l'encoignure des rues St-Denis et Valence, et le lot numéro dix, l'encoignure des rues St-Denis et Cadix. Les lots numéros onze et douze mesurent chacun trente pieds de face sur la rue Valence, sur une profondeur de cent cinquante pieds entre lignes parallèles. Les lots treize à dix-huit mesurent chacun trente pieds de face sur la rue St. Patrick, sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles, et les dits lots vingt-trois et vingt-quatre mesurent chacun trente pieds sur la rue Cadix, sur une profondeur de cent cinquante pieds entre lignes parallèles.

Etant la même propriété que le défendeur a acquis de Mme Jeanna M. Phillips et Mme Ann C. Jones par deux actes passés pardevant Jas. Graham, ancien notaire en cette ville, le douzième jour de mai 1864.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans
9déc—9, 16, 23, 30—jan—6, 11

ANNONCE JUDICIAIRE.

W. S. Benedict vs Mme Agnes Beatty et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans, No 22,566—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Alley, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 31 décembre 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes, avantages et dépendances qui y appartiennent, situé dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Gravier, Commune Rocheblave et Dorgenois, désigné comme lot No. 11, formant l'encoignure des rues Gravier et Rocheblave et mesure, au pied américain, 31 pieds 7 pouces et 1 ligne de face à la rue Gravier, sur une profondeur de 120 pieds sur la rue Rocheblave.

Acquis de Patrick Collins par acte passé pardevant Frédérick Zengel, notaire, en date du 5 avril, 1883.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
29 nov—déc 6,13,20,27 31

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans.—Je certifie par ceci que le 28me jour de novembre 1887 un jugement a été rendu par cette cour dans l'affaire suivante, connue en termes et chiffres suivants:

Emma Friedlander vs Ferdinand Beer, son mari. No 22,101.—Division C.

Sur motion de W. O. Hart, Esq., avocat de la plaignante, et sur production à la Cour des preuves à l'appui de la demande de la plaignante, la loi et les évidences étant en faveur de la plaignante—

Il est ordonné, adjugé et décrété que le jugement par défaut enregistré dans cette affaire le 8 novembre 1887, soit confirmé et, conséquemment qu'il y ait jugement en faveur de la dite plaignante Mme Emma Friedlander et contre le défendeur Ferdinand Beer, son mari, décrétant une séparation des propriétés existant entre eux et autorisant la dite plaignante d'assumer le contrôle et l'administration de sa propriété paraphernale et d'engager des affaires pour son propre compte et profit; tous les frais devant être payés par le défendeur.

Jugement rendu le 28 novembre 1887.
Jugement signé le 2 décembre 1887.
(Signé) F. A. MONROE, Juge.

En foi de quoi j'ai apposé ici ma signature et fixé le sceau de ladite Cour, en la ville de la Nlle-Orléans, ce sixième jour de décembre, en l'année de Notre Seigneur mil huit cent quatre-vingt-sept.

JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
9 déc—

Succession de Mary Kane.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 22,899—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par John Hearne, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
14déc—14, 18, 22.

VENTES A L'ENCAN.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—No. 21,099.
Succession de John H. Kennard.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON—Alexander Paul, Encanteur—LUNDI, 26 décembre 1887, à midi, à la Bourse des Encanteurs, 74 rue St-Charles, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de l'Honorable F. A. Monroe, juge de la cour civile de district pour la paroisse d'Orléans daté le 13 décembre 1887, quarante trois actions du fonds-capital du West Feliciana R. R. Co. Conditions comptant.
14 déc—14,19, 25

PAR C. E. GIRARDEY & CO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété améliorée du Troisième District.

Rue Johnson, entre Esplanade et Kerlerec.

Succession de Gustave Patin.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, No. 22,049.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.—G. G. Frederichs, crieur, bureau, 10 rue Carondelet—SAMEDI, 21 janvier 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 rue St-Charles, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division D, daté le 19 décembre 1887, dans la susdite affaire, la propriété de ville ci-après décrite, savoir:

Un terrain ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième district de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Johnson, Prieur, Esplanade et Kerlerec, mesurant 32 pieds 8 pouces de façade rue Johnson, sur 119 pieds 1 pouce et 7 lignes de profondeur, entre lignes parallèles. Le dit terrain est désigné par le No 20 sur un plan de F. N. Deponilly, sous voyer de la ville, en date du 2 octobre 1866, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, comprenant un joli cottage double en bois désigné par le No 289 rue Johnson.

Conditions—Comptant; l'acquéreur assumant le paiement des taxes dues et exigibles en 1888, en sus du prix d'adjudication; 30 pour cent comptant sur le prix d'achat seront requis au moment de la vente.

Acte de vente pardevant Samson Levy, notaire, 134 rue Gravier, aux frais de l'acquéreur.
17 déc—17 24 31—jan 7 14 21

PAR HOEY & O'CONNOR.

Cottage et vaste terrain dans la rue Washington,

Près du Bayou St Jean et de la rue de l'Esplanade,

A un long crédit.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey Encanteur, Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 7 janvier 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan—

Quatre lots de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, dans le second district, côté nord de la rue Washington, entre le Bayou St Jean et Hagan Avenue, désignés par les Nos 1 à 4, mesurant ensemble 102 pieds 10 pouces de face à la rue Washington, sur des profondeurs variant de 118 pieds 9 pouces et 3 lignes sur une ligne de côté, sur 87 pieds 10 pouces sur l'autre. La maison est couverte en ardoises, a 4 chambres et un vestibule dans le principal corps de bâtiment et 3 chambres dans le fond, avec écurie, hangar, etc., un grand jardin, des arbres fruitiers et autres. Elle est très confortable et dans le voisinage de trois lignes de chars des compagnies de la rue Dumaine et de la rue de l'Esplanade.

Conditions—Moitié ou plus comptant, au choix de l'acquéreur; le reste à un an de crédit avec 8 pour cent d'intérêt, le privilège du vendeur, et toutes les autres clauses usuelles de garantie, ainsi qu'un dépôt de 10 pour cent au moment de la vente.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Joseph Duvigneaud, notaire.
24 déc—24,25, 31—janv 1.7

ANNONCE JUDICIAIRE.

Magnifiques sites pour bâtir, Nos 292 à 300 rue Magazine.

Occupés actuellement par des écuries, et

Résidence rue Clio.

Vente en partage, sur conditions libérales à crédit.

Hugh D. Brown vs. Mme A. O. Brown, tutrice, etc.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 22,146.

PAR HOEY & O'CONNOR—NICHOLAS J. HOEY, Encanteur,—Bureau, No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 21 janvier 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St Charles, en vertu d'un jugement en partage rendu dans l'affaire ci-dessus par l'Honorable Albert Voorhies, juge de la dite Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans le 17 novembre 1887, et signé le 23 novembre 1887, il sera vendu à l'encan, la propriété de valeur suivante, à savoir:

1° Quatre terrains avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Magazine, Constance, Calliope et Clio ou Clio, désignés comme lots Nos 1, 2, 3 et 4, contigus l'un à l'autre et mesurant chacun 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue Magazine sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent une grande bâtisse à deux étages et trois rangées de hangars et d'écuries à un étage. Le tout connu sous les Nos 292 à 300 rue Magazine et occupé actuellement par la "Singer Manufacturing Co." et se loue à raison de $40 par mois.

2° La bâtisse en briques à deux étages, No 107 rue Galennie ou Clio, dans le même îlet que la propriété décrite ci-dessus et adjacente au fond d'icelle. Le terrain est composé de deux lots désignés comme C et D, sur un plan de De Armas, voyer, et mesure comme suit, à savoir:

Le lot C mesure 33 pieds de face sur la rue Galennie ou Clio, sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces 5 lignes.

Le lot D adjacent au fond, mesure 29 pieds 9 pouces 5 lignes à l'arrière du dit lot C, sur 16 pieds de profondeur—le tout mesurant également—la bâtisse est retirée de la rue, avec platebandes devant, galeries devant et sur le côté, et quelque 8 chambres ou plus—est occupée par Mme Crossan, payant un loyer de $20 par mois.

Conditions de la vente—Un tiers ou plus comptant à l'option des acquéreurs, la balance à un crédit de un et deux ans, pour billets des acquéreurs portant un intérêt de 7 pour cent par an de la date de la vente jusqu'à parfait paiement, garantis par hypothèque spéciale et privilège du vendeur, avec les autres clauses usuelles de garantie pour polices d'assurance pour le montant du crédit au taux. Un dépôt comptant de 10 0/0 sera fait au moment de la vente.

Acte de vente aux frais des acquéreurs pardevant Chas. G. Andry, notaire.
17déc—17 24 31—7 14 21 janv.

PAR MATHER & HOMES.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Vente de syndic.

Epiceries. Epiceries. Epiceries.

De fonds et de fantaisie, ameublement de salon, cheval de wagon, etc. Un coffre-fort à combinaison, contenu d'une buvette, boîte à bière, balance, poids, buggy, table bagatelle et comptes courants, No 715 rue Carondelet, Coin Huitième.

J. M. Ehlers vs ses créanciers.

Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, dossier No. 22,694.

PAR MATHER & HOMES—Warren Homes, crieur, bureau, 9 rue Carondelet,—LUNDI, 2 janvier 1888, à dix heures et demie, sur les lieux, en vertu d'un arrêt de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division E, daté du 19 décembre 1887. Dossier No 22,694, dans la susdite affaire, il sera vendu:

Tout le contenu de la dite épicerie, selon un inventaire enregistré en le bureau du greffier de Cour sus-nommée.

Conditions—Comptant avant livraison.
21 déc—21,28,31—janv 2

AVIS AUX CREANCIERS.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Kursheedt et Bienvenu vs. leurs créanciers—No 22,836—Division "C"—Ordre de Cour—Que la cession des biens des pétitionnaires, la raison commerciale de Kursheedt & Bienvenu et de Edwin Israel Kursheedt et Joseph Guichard Bienvenu, individuellement et comme membres de la dite raison commerciale, soit et est par le présent acceptée par la cour pour le bénéfice de leurs créanciers; et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue par devant Félix J. Dreyfous, notaire en cette ville le MERCREDI, 25me jour de janvier 1888 à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires des dits pétitionnaires, d'élire un syndic et de voter sur toutes autres affaires qui pourraient être présentées devant eux et en attendant que toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens des dits pétitionnaires soient suspendues, et que Percy Roberts, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.

Nouvelle-Orléans, 20 décembre 1887.
Signé: F. A. MONROE, Juge.
Pour copie conforme.
JAMES D. RANKIN, Député-Greffier.
21déc—4f au 25janv.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Louis Carrère vs ses Créanciers—No 22,791—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire, Louis Carrère, soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers; et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers soit convoquée et ait lieu pardevant J. Henry Fercelle, notaire en cette ville, à son bureau No 49 Passage de la Bourse, le MERCREDI, 28me jour de décembre 1887, à 11 heures du matin, dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, d'élire un syndic et de voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises; et en attendant que toutes les procédures judiciaires contre la personne aussi bien que contre les biens du dit pétitionnaire soient suspendues.

Nlle-Orléans, 13 décembre 1887.
(Signé) ALBERT VOORHIES, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, député greffier.
14déc—3f au 28 déc

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Samuel Picard vs. ses créanciers—No 22,744.—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Samuel Picard soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers; et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Benjamin Ory, notaire en cette ville, MERCREDI, le 21me jour de décembre 1887, à 11 h. a. m., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, pour nommer un syndic, et voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises; et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 7 décembre 1887.
[Signé]: ALBERT VOORHIES, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
8 déc—au 21 déc

PAR BRIGNONI & BLAKELEY.

ANNONCE JUDICIAIRE

Propriétés du 2me et du 3me districts.

Succession de Charles Stiegler et de son épouse.

Maison-cottage en bois, à un étage,

No 376 rue St Philippe, entre Miro et Tonti.

Cinq magasins en briques à trois étages,

Nos 80, 81, 82, 83 et 84 rue Peters (ci-devant Levée) coin Mandeville.

PAR BRIGNONI & BLAKELEY—Albert Brignoni, encanteur, Bureau: 38 et 40 rue Royale—le SAMEDI, 7 janvier 1888, à midi, Succession de Charles Stiegler et de son épouse, Amélie Stiegler, née Rippe. Nos 21,787 et 19,509 Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans. Il sera vendu à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, en vertu de deux ordres, l'un lancé et signé le 16 septembre 1887 par l'Honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District, Division C, paroisse d'Orléans, dans l'affaire de la succession de feu Charles Stiegler, No 21,787 du dossier de la dite Cour; et l'autre rendu et signé le 28 septembre 1887, par le dit Honorable F. A. Monroe, juge de la dite Cour, siégeant à la place de l'Honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District Division D, dans le moment absent de la ville, dans l'affaire de la succession de Mme Amélia Stiegler, née Rippe, épouse décédée du dit Charles Stiegler No 19,509 du dossier de la dite Cour; et deux ordres additionnels rendus dans la dite succession, et signés le 16 novembre 1887 par les juges respectifs; la propriété ci-après décrite sera vendue aux conditions suivantes:

Un lot de terre, avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le 2e district de cette ville, dans l'îlet 294, borné par les rues St. Philippe, Tonti, Dumaine et Miro, désigné par le No. 3 sur un croquis joint à l'acte de vente de feu Charles Stiegler. Le dit lot mesure 32 pieds 7 pouces 4 lignes de face à la rue St. Philippe, sur une profondeur de 100 pieds entre lignes parallèles, ensemble avec la portion de terre suivante, savoir:

Une portion de terre dans le 2e district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St. Philippe, Tonti, Dumaine et Miro, faisant partie du lot No. 2, mentionné dans la dite esquisse et en composant la partie du fond. Cette portion de terre mesure 17 pieds sur chacune des lignes parallèles aux rues St. Philippe, et Dumaine et 24 pieds sur chacune des lignes parallèles aux rues Tonti et Miro, la séparant des lots Nos. 1 et 2 de la dite esquisse.

Une autre portion de terre, dans le même îlet, faisant partie et formant le fond du lot No 4 de l'esquisse ci-dessus, mesurant 17 pieds sur chacune des lignes parallèles aux rues Dumaine et St-Philippe, et 25 pieds 6 pouces sur chacune des lignes parallèles aux rues Tonti et Miro, la séparant des lots Nos 3 et 5 de la dite esquisse.

Une autre portion de terre, dans le même îlet, faisant partie et formant le fond du lot No 5 de la dite esquisse et mesurant 49 pieds 6 pouces sur une ligne parallèle à la rue Tonti, de là environ 25 pieds 10 pouces sur une ligne dans la direction de la rue Miro et parallèle à la rue Dumaine, de là 22 pieds 3 pouces 1 ligne sur une ligne oblique dans la direction de la rue St-Philippe, de là 14 pieds 1 pouce 2 lignes sur une ligne parallèle à la rue St-Philippe se dirigeant vers la rue Tonti, de là 25 pieds 6 pouces sur une ligne parallèle à la rue Tonti et la séparant de la portion du lot No 4 ci-dessus décrite.

Les améliorations consistent en un cottage en bois à un étage avec trois chambres, cuisine, hangar à charrette, écurie, lieux d'aisance, citerne, etc., et désigné par le No municipal 376 rue St. Philippe.

Cinq lots de terre avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le troisième district de cette ville, désigné par les lettres A B C D et E, sur un plan dressé par A. de Armas, député-voyer (dont copie jointe à l'acte d'achat dudit feu Charles Stiegler) en date du 17 janvier 1882, dans l'îlet borné par les rues Peters (autrefois Levée), Espagne, Mandeville et Decatur (autrefois Victory), et mesurant comme suit:

Le lot A mesure 19 pieds 4 pouces 4 lignes de face à la rue Peters sur une profondeur et face sur la rue Mandeville de 80 pieds 1 pouce 4 lignes, et 80 pieds 7 lignes de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot B, avec l'usage d'une allée en commun et faisant face à la rue Mandeville, mesurant 3 pieds 10 pouces 4 lignes.

Les améliorations comprennent un magasin en briques à trois étages, occupé comme résidence et bar room, une cuisine en briques à deux étages, lieux d'aisance, deux citernes, etc., et désigné par le No 80 rue Peters.

Le lot B mesure 19 pieds 2 pouces 4 lignes de face à la rue Peters sur une profondeur de 80 pieds 7 pouces sur la ligne latérale qui le sépare du lot A, et 80 pieds 3 pouces de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot C, avec l'usage de l'allée ci-dessus mentionnée.

Les améliorations comprennent un magasin en briques à trois étages, solidement construit, une cuisine en briques à deux étages, lieux d'aisance en briques, citerne, etc., et désigné par le No 81 rue Peters.

Le lot C mesure 19 pieds 4 lignes de face à la rue Peters sur une profondeur de 80 pieds 3 pouces sur la ligne qui la sépare du lot B, et 79 pieds 11 pouces 7 lignes sur la ligne qui la sépare du lot D, avec l'usage de l'allée ci-dessus.

Les améliorations consistent en un magasin en briques à trois étages, occupé comme pension ou maison à loger (boarding or lodging house) une cuisine à deux étages, lieux d'aisance, citerne, etc., et désigné par le No 82 rue Peters.

Le lot D mesure 19 pieds de face à la rue Peters sur 79 pieds 11 pouces 7 lignes de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot C et 79 pieds 11 pouces 4 lignes de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot E, avec l'usage de l'allée ci-dessus.

Les améliorations comprennent un magasin en briques à trois étages, avec dépendances, lieux d'aisance, citerne, etc., et désigné par le No 83 rue Peters.

Le lot E mesure 19 pieds 4 pouces 4 lignes de face à la rue Peters sur une profondeur de 79 pieds 11 pouces 4 lignes sur la ligne qui le sépare du lot D, et 79 pieds 8 pouces 1 ligne sur l'autre ligne latérale, avec l'usage de l'allée ci-dessus.

Ces 5 lots de terre ci-dessus décrits ont été acquis par le défunt de la succession de J. B. C. Cadot, par acte passé devant O. Villeré, notaire, le 22 mars 1882.

Les améliorations comprennent un magasin en briques à trois étages occupé comme magasin de "dry goods" et articles de variété, aussi comme résidence, avec cuisine, lieux d'aisance, citerne, etc., et désigné par le No 84 rue Peters.

Toutes les descriptions des dites propriétés ci-dessus en se référant aux plans et croquis dressés par Arthur de Armas, sous voyer, et déposé au bureau de John R. Légier, notaire, 56 rue Royale.

Conditions—Une moitié ou plus comptant au gré de l'acquéreur, et le reste à un crédit d'une année pour des billets garantis par hypothèques avec lien du vendeur, portant 8 pour cent par an d'intérêt depuis le jour de la vente jusqu'à paiement final. Les bâtisses devront être assurées jusqu'au paiement des billets, et la police ou les polices d'assurance transférées à la dite succession et tout autre détenteur des billets. En cas de procès pour le recouvrement des billets, l'acquéreur paiera 5 pour cent, honoraires d'avocat, avec le montant en litige.

Les actes de vente pardevant John R. Légier, notaire, 56 rue Royale, aux frais de l'acquéreur au moment de la dite adjudication.
4 déc—4 10 17 24 31—janv 7

PAR W. I. HODGSON.

Une plantation de valeur, 7 1/2 lieues plus haut que la Nlle-Orléans Sur le fleuve Mississipi.

Ayant environ 1400 acres de terre, Dans la paroisse St-Charles,

Avec résidence, Sucrerie, Machines, et tout le matériel nécessaire.

Dans l'affaire des mineurs Schwabacher.

Succession Samuel Friedlander et sa femme, tous deux décédés.

Vente pour un partage.

Conditions faciles. A l'encan.

PAR W. I. HODGSON, encanteur—Bureau No. 13 rue Carondelet.—Le SAMEDI, 7 janvier 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles entre la rue Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de la ville de la Nlle-Orléans.

En vertu de, et conformément à un jugement de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, rendu et signé le 7 mars 1887, dans l'affaire de Mme Sarah Hirsch et als. vs. Florance Schwabacher et al., No. 20,204, Division C, de la dite Cour Civile de District, étant un jugement de partage, laquelle dite affaire est maintenant consolidée avec la succession de Samuel Friedlander et sa femme, No 17,363. Division D, de la dite Cour; et en vertu de, et conformément à un ordre de la dite Cour, rendu dans la dite succession le 29 novembre 1887, homologuant une assemblée de famille tenue devant W. O. Hart, notaire, aux noms des mineurs Florance Schwabacher et Henry Schwabacher, le 28 novembre 1887, il sera vendu, à l'encan:

Une plantation dans la paroisse St. Charles.

1° Une plantation située dans la paroisse St. Charles, en cet Etat, sur la rive droite du fleuve Mississipi, à environ 7 1/2 lieues au dessus de la Nouvelle-Orléans, bien et favorablement connue comme la Plantation Friedlander, et mesurant 7 3/4 arpents plus ou moins de face au dit fleuve; 3 arpents 9 toises et dont 4 pieds ont une double concession mesurant 113 acres superficiels et la balance de la dite terre ayant une profondeur de 40 arpents bornée à la limite supérieure par la plantation sucrière de la succession de François Mayronne, connue maintenant comme la "Propriété Luling," appartenant actuellement à E. Viterbo; et à la limite inférieure par la propriété appartenant anciennement à Pierre Sauvé, appartenant actuellement à M. Dugasse, et connue comme le "Lone Star Plantation;" ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dépendances, droits, voies, privilèges, servitudes y appartenant et ayant 395 et 48/100 acres.

2° Un autre morceau de terre situé au fond de, et contigu à la propriété décrite ci-dessus, et étant les sections 49 et 57 dans le comté 13, South Range 21, Est, contenant 239 28/100 acres.

3° Un autre morceau de terre situé au fond de et contigu à la Plantation décrite ci-dessus, étant toute la section 6, dans le Comté 14, South Range 21, Est, dans le District S. E. de terres en Louisiane, et ayant 619 39/100 acres et le N. E. 1/4 de la section 7, même comté et Range contenant 159 89/100 acres, faisant un grand total d'environ 1413 97/100 acres, tous plus ou moins.

La quantité de terre dans la section 6, Comté 14, South of Range "21, et dans le quartier N. E. de la section "7, même Comté et Range, n'est pas garanti, l'acheteur prendra sur lui le risque de toute litigation au sujet du même, les propriétaires actuels ayant été en possession depuis plus de 20 ans sans aucune entrave.

Les améliorations sur la plantation consistent en une sucrerie en briques bien construite couverte en ardoises, ayant bouilleries, machine à vapeur, moulin à cannes, porteuse, épurgeurs, bacs à vin de canne, bacs à sucre, &c., et assurée pour $15,000; aussi une résidence pour Economie, 21 cabanes doubles, hôpital, entrepôt, atelier de forgeron, Cypress Crib, écuries, &c., et autres dépendances nécessaires.

Le desséchement de cette plantation est facile et naturel, ayant un canal profond au centre de la plantation qui relie celle-ci avec les coulées et le Bayou, au fond, qui conduit dans les réservoirs des marécages sans qu'on ait besoin de se servir de machines à desséchement.

Le Pâturage dans la profondeur est couvert de belles herbes, offrant un pâturage riche et rémunératif pour le bétail.

La Plantation Friedlander a un sol riche, a été exploitée avec succès comme habitation sucrière jusqu'à ces quelques dernières années, et l'on peut y cultiver le sucre ou le riz si le propriétaire le désire.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance à 1 an ou 1 et 2 ans, le tout à l'option des acquéreurs, avec 6 0/0 intérêt courant ou 8 0/0 intérêt éventuel du jour de la vente, ensemble avec hypothèque spéciale et lien du vendeur, et toutes les autres clauses de garantie usuelles, incluant l'assurance et le transfert des polices, 5 0/0 de frais d'avocat, etc., 10 0/0 payé comptant sur les lieux; l'acquéreur assumera les taxes pour l'année 1888, en plus de son adjudication.

Acte de vente pardevant W. O. Hart, notaire, aux frais de l'acquéreur.
déc—4 11 18 25 jan 1 7

PAR JAS P. GUINAULT

PAR JAS P. GUINAULT, Encanteur.—Bureau, Bienville et Passage de la Bourse—MERCREDI, 28 décembre 1887, il sera vendu à 11 heures du matin, à l'encoignure des rues Remparts et St. Philippe—

GROCERIES Le contenu de la belle grocerie sise au susdit endroit, parfaitement assortie et achalandée.

Les personnes désirant traiter à l'amiable s'adresseront à l'encanteur.

Conditions—Comptant.
24déc—

Bien de campagne sur le Chemin de la Métairie entre le Bayou St-Jean et le City Park.

Succession de Emile Gamet.

Cour Civile, de District pour la paroisse d'Orléans—No 22,497.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau, encoignure Passage de la Bourse et Bienville. — SAMEDI, 7 janvier, 1888, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St-Charles Nos 72 et 74—En vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 2 décembre, 1887, les propriétés suivantes, savoir:

1° Quatre portions de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent, situées dans le second district de cette ville, bornées par le nouveau chemin de la Métairie, les avenues Nouvelle-Orléans et Monroe et le West Lake Road, sur le Bayou St-Jean, désignées par les Nos. 2, 3, 4 et 5. Chaque portion de terre mesurant chacune 150 pieds de face au Chemin de la Métairie, par 850 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

2° La moitié indivis de cent trente-huit mille neuf cent soixante-huit cinq cent quinze mille 138,968|515,000 de soixante-six lots de terre désignés par les Nos 55 à 120—inclusivement d'après un plan fait par F. G. Frémaux et annexé à un acte de séparation entre Emile Gamet et John Puissegur, devant James Fahey, notaire, le 11 mai 1866. Les lots Nos 55 à 89 sont bornés par les avenues Nouvelle-Orléans et Monroe, la rue Milne et la place vacante d'après le dit plan.

Les lots Nos 90 à 120 sont bornés par le Nouveau Chemin de la Métairie, la rue Milne, l'avenue Monroe et le City Park; lesquels soixante-six lots de terre sont conjointement en possession par feu Emile Gamet et feu John Puissegur.

3° La moitié indivise de cent trente-huit mille neuf cent soixante huit, cinq cent quinze mille (138,968|515,000) d'un certain lot de terre, désigné d'après le dit plan comme le chantier de navire de Gamet et Puissegur, borné par le Nouveau Chemin de la Métairie, West Lake Road et le Bayou St-Jean.

Le tout d'après plan qui sera exposé à la Bourse.

Conditions—Une moitié ou davantage comptant, et la balance à 1 ou à 1 et 2 ans de crédit, à l'option des acquéreurs, en billets des acquéreurs garantis par hypothèque et privilège du vendeur sur les propriétés vendues.

Lesquels billets porteront 8 pour cent d'intérêt par an, du jour de l'adjudication jusqu'à parfait paiement. Les bâtisses seront assurées et les polices transférées aux porteurs des billets.

L'acte de vente contiendra toutes les clauses usuelles de sécurité.

Les acquéreurs assumeront en sus du prix de vente les taxes d'Etat et de ville pour l'année 1887.

Acte de vente pardevant Théo. Buisson; notaire.

Un dépôt de 10 pour cent comptant sera exigé des acquéreurs.
3 déc—3,10 17.24.31—janv 7

PAR S. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Charmante résidence dans le deuxième district, Au coin des rues Galvez et Hôpital.

A l'encan à des conditions faciles.
Succession de Ernest Prados.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.—Division C—No 21,610.

PAR S. ONORATO, encanteur—Bureau No. 18 rue Bourbon—SAMEDI, 14 janvier 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la dite Cour, en date du 7 décembre, 1887, je procéderai à la vente de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, ainsi que les droits, passages, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent, situé dans le deuxième district de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Galvez, Hôpital, Johnson et Barracks, désigné par la lettre A. Le dit terrain forme l'angle des rues Galvez et Hôpital et mesure 54 pieds, 7 pouces et 1 1/2 ligne de façade rue Galvez sur 131 pieds, 1 pouce et 2 lignes de profondeur et de façade rue Hôpital; 136 pieds 9 pouces et 1 ligne de profondeur sur la ligne divisant du terrain B et 40 pieds 5 pouces 2 lignes de largeur à l'arrière.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, au gré de l'acquéreur; le restant à un et deux ans de crédit à l'option encore de l'acquéreur. La partie à crédit aura un intérêt de 8 pour cent par an à partir de la date au paiement final. L'acte portera toutes les clauses de sécurité usuelles de 5 0/0 honoraires d'avocat en cas de procès pour le recouvrement des billets. Les améliorations devront être assurées et la police transférée.

L'acte de vente pardevant W. O. Hart, notaire, aux frais de l'acquéreur, qui paiera en sus du prix de l'adjudication, les taxes dues et exigibles en 1887.

Un dépôt de 10 0/0 sera requis comptant sur les lieux pour garantir la vente.
10déc—10, 17, 24, 31—jan 7 et 14

ANNONCE JUDICIAIRE.

Résidence de valeur dans le Premier District, sur la rue Chippewa, entre Félicité et Market.

Succession de Peter Crowley.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D—No 21,586.

PAR S. ONORATO, encanteur—Bureau No 18 rue Bourbon—SAMEDI, 31 décembre 1887, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la dite Cour, en date du 29 novembre 1887, je procéderai à la vente de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Chippewa, Market, Annunciation et Félicité, désigné par le No 15 et mesurant 30 pieds de face à la rue Chippewa, sur une profondeur de 155 pieds 9 pouces et 2 lignes.

Conditions—Comptant.

Acte de vente pardevant A. Doriocourt, notaire, aux frais de l'acquéreur. L'acquéreur paiera, en sus du prix de son adjudication, les taxes dues et exigibles en 1887. Un dépôt au comptant de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour lier la vente.
29nov—29 déc 3 10 17 24 31

PAR W. I. HODGSON

ANNONCE JUDICIAIRE.

Le contenu d'une grocerie, bestiaux, wagons et autres effets.

Succession de John R. Schroeder décédé.

A l'encan pour du comptant.

PAR W. I. HODGSON, encanteur—Bureau No. 13 rue Carondelet.—MARDI, 3 janvier 1888, à midi, au local du coin des rues Walnut et Felicia dans le Sixième District de cette ville, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "A" en date du 21 décembre, 1887. Dossier No. 22,559, pour le compte de la succession de John R. Schroeder, décédé, à l'encan il sera vendu—

Tout le contenu d'une grocerie, un piano, chevaux, vaches et autres bestiaux, buggy, wagon et autres effets, conformément à un inventaire.

Conditions—Comptant sur les lieux.
22 déc—22, 27, 30, janv. 3.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Meubles et effets mobiliers.

Succession de Jacob Hertz.

A l'encan pour du comptant.

PAR W. I. HODGSON, encanteur—Bureau No. 13 rue Carondelet.—LUNDI, 2 janvier 1888, à 10 heures A. M., au local No 361 rue Laurel, coin Tolédano, Quatrième District de cette ville, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, en date du 21 novembre 1887. Dossier No 21,860, pour le compte de la succession de Jacob Hertz, décédé, il sera vendu—

Un lot de meubles et autres effets.

Et à midi, le même jour, pour le compte de la même succession, au No 12 rue de Chartres, entre Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, il sera vendu:

Un lot de chaises de barbier et autres effets.

Le tout conformément à un inventaire déposé à mon bureau.

Conditions—Comptant sur les lieux.
21 déc—21 27 30 jan 1

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un joli cottage double encoignure des rues Laurel et Toledano et un terrain dans le fond.

Le cottage double vis-à-vis de la propriété ci-dessus.

Le tout étant des propriétés rémunératrices.

Succession de Jacob Hertz, décédé.

A l'encan. A un long crédit.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureau No. 13 rue Carondelet — SAMEDI, 24 décembre 1887, à midi, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et l'allée Commerciale, dans le premier district de cette ville, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "C," en date du 21 novembre 1887. Dossier No 21,860, pour le compte de la succession de Jacob Hertz, décédé, à l'encan, il sera vendu—

QUATRIÈME DISTRICT.

Encoignure des rues Laurel et Tolédano.

1° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Laurel, Constance, Tolédano et Pleasant, désigné par la lettre "E" et mesurant 40 pieds de face à la rue Laurel, sur une profondeur et de face à la rue Tolédano de 108 pieds 1 pouce et 6 lignes, et formant l'encoignure des rues Laurel et Tolédano. Les améliorations comprennent un cottage bien bâti, presque neuf à double corps de logis et couvert en ardoises, retiré de la rue, connu par le No. 361 rue Laurel et ayant 4 chambres, hangar, cuve, etc., sur chaque côté et se louant $30 par mois.

MEME ILET.

2° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district et îlet, et immédiatement dans le fond de la propriété adjacente ci-dessus décrite, désigné par la lettre "D", mesurant 26 pieds 3 lignes de face à la rue Tolédano sur une profondeur de 40 pieds.

SIXIÈME DISTRICT.

Vis-à-vis de la propriété ci-dessus décrite.

3° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet No 160, borné par les rues Laurel, Constance et Tolédano et l'Avenue de la Louisiane et mesure 32 pieds 6 pouces de face à la rue Tolédano, qui comprend le droit de propriétaire d'une moitié d'une allée, 3 pieds de large entre le dit lot, &c., le lot contigu avec le droit de passage dans toute la dite allée courant sur la rue Tolédano, sur la même largeur au fond sur une profondeur et façade à la rue Laurel de 96 pieds, formant l'encoignure des rues Tolédano et Laurel.

Les améliorations comprennent un cottage double, couvert en ardoises, connu par les Nos 70 et 72 de la rue Toledano et ayant 4 chambres, cuve, hangar, etc., sur chaque côté, et rapportant $19 par mois. Toutes les propriétés ci-dessus sont entre lignes parallèles et au pied américain, lesquels peuvent être vus à l'emplacement de la vente.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et le reste à un et deux ans avec intérêt à 8 pour cent et toutes les clauses usuelles de garanties; 10 pour cent au comptant seront requis sur les lieux.

Les actes de vente pardevant Jos D. Taylor, notaire, aux frais des acquéreurs.
28nov—28 27—déc 4 11 18 24

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

Placements d'argent rémunérateurs

Dans des propriétés améliorées du Premier District.

Au coin des rues **Girod et Dryades**, une bâtisse en briques à un étage au coin même et une en briques à deux étages, façade rue Dryades, occupée comme une épicerie de fantaisie faisant le détail.

Nos 216 et 216 1/2 rue Dryades, entre Julie et Girod, deux bâtisses à un étage.

Nos 222, 224 et 226 rue Dryades entre Girod et Julie, deux bâtisses à un étage.

No 244 rue Girod, entre Remparts et Dryades, maison de résidence en briques à deux étages.

Succession de Marie Barrett, épouse de Wm H. Bourke.

No 21,873.—Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear, encanteur—Bureau No 46 rue Royale—SAMEDI, 21 janvier 1888, à midi, il sera vendu à l'encan, à la

BOURSE DES ENCANTEURS,

Nos 72 et 74 rue **St Charles**, entre la rue Gravier et l'allée Commerciale en vertu d'un ordre de l'Honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District paroisse d'Orléans, Division C, siégeant à la place de l'Hon. Wm T. Houston, juge de la dite Cour, Division B, en congé, la propriété de valeur ci-après décrite pour le compte de la dite succession, savoir:

1° Un certain morceau de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Girod, Julie, Philippa et Cirque (aujourd'hui Remparts) désigné par le No U sur un plan de M. Harrison, daté du 4 mai 1845 et déposé en le bureau de H. B. Cenas, ancien notaire de cette ville; le dit terrain mesure, au pied américain, 24 pieds 7 pouces de façade rue Girod, sur 65 pieds 4 pouces et 4 lignes de façade rue Philippe, formant le coin des rues **Philippa et Girod**, acquis par achat du Dr E. Rabasse, par acte pardevant O. Drouet, notaire, le 6 décembre 1876.

Les améliorations comprennent une bâtisse en briques à un étage, occupée par J. M. Cunningham, comme magasin au détail d'épiceries et buvette; et une bâtisse en briques à deux étages faisant face à la rue **Dryades**, ayant trois chambres, citernes, lieux d'aisance, cabanes à bois et à charbon, gaz dans toute la bâtisse principale qui est couverte en ardoises. Cette propriété est vendue sujette à un bail expirant le 8 juillet 1888 au taux de $20 par mois, payable mensuellement.

2° Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues **Dryades, Julie, Girod et Remparts**, mesurant 32 pieds 10 pouces de face à la rue Dryades, sur 95 pieds 11 pouces de profondeur entre lignes parallèles, désignés par les numéros municipaux 216, 216 1/2 rue Dryades.

Acquis des héritiers de Henry Dennessiat, d'après un acte pardevant Jules F. Meunier, notaire public, le 17 juin, 1879.

Les améliorations comprennent une maison en briques à double corps de logis et un étage, recouverte en ardoises, ayant 6 chambres, cour briquetée, citerne, gaz partout etc., etc.

Chaque côté est loué $15 par mois. Pas de bail.

3° Une portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues **Girod, Remparts, Dryades et Julie**, mesurant 31 pieds 8 pouces et 4 lignes de face à la rue **Girod**, sur 65 pieds, 4 pouces et 4 lignes de profondeur, désigné comme lot No 4, et une portion du lot No 3, d'après un plan de M. Harrison, le 4 mai 1845, et déposé au bureau de H. B. Cénas, ex-notaire en cette ville.

Acquis par achat de Wm. Ware et autres d'après un acte pardevant G. C. Préot, notaire, le 13 juin 1883.

Les améliorations comprennent une résidence élégante en briques à deux étages, connue par le numéro municipal **244 rue Girod**, avec une bâtisse en briques à deux étages attenant à la résidence, avec galerie, contenant huit chambres, petite galerie, cour briquetée, citerne, grande citerne sur fondation en briques, hangar au fond, parterre sur les côtés, etc., etc.

4° Un lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues **Dryades, Girod, Remparts et Julie**, et mesurant, en mesure française, 60 pieds de face à la rue **Dryades**, sur 90 pieds de profondeur. Acquis par achat de la succession de Nicholas Dabon, d'après un acte passé pardevant O. Drouet, notaire, le 6 avril 1877.

Les améliorations comprennent deux bâtisses à un étage, dont une est toute en briques et l'autre ayant la façade en briques, avec quatre chambres, cour pavée, citerne, une grande entrée qui divise les deux maisons; connues par les numéros municipaux 222, 224, 226 rue Dryades. Louées ensemble à raison de $40 par mois. Pas de bail.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

Actes de vente pardevant R. C. Stockton, notaire, aux frais des acquéreurs.
17déc—17 24 31—7 14 21janv.

Propriétés dans le Troisième District.

Coin de la London Avenue et de la rue Vertu.

Rue Libéraux, entre Havana et Promenade de Londres.

Succession de Lena Hartley, épouse décédée de George Schwend.

No 22,340.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear, encanteur—Bureau No 46 rue Royale—SAMEDI, 14 janvier 1888, à midi, il sera vendu à l'encan, à la **Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place**, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 9 décembre 1887 pour le compte de la susdite succession, les propriétés ci-après décrites, à savoir.

1° La moitié indivise d'intérêt d'un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, privilèges et servitudes qui y appartiennent, situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par le No 27, de l'îlet No 35, compris entre les rues Havana, Libéraux et Ferry et la Promenade de Londres, sur un plan fait par F. A. Fuqua, le 2me jour de mai 1843, déposé en l'étude de J. Cuvillier, notaire, en cette ville. Lequel lot de terre mesure au pied américain 30 pieds de face à la rue Libéraux sur une profondeur de 153 pieds 10 pouces; et par le consentement de l'époux survivant en communauté; l'autre moitié d'intérêt indivis sera vendue.

2° La moitié indivise d'intérêt dans quatre lots de terre situés dans le troisième district de cette ville, dans l'îlet No 42 borné par l'avenue London et les rues Magistrate, New Orleans et Vertus; les dits lots se trouvent désignés par les Nos. 7, 8, 9 et 10 sur un plan de C. Giroux, en date du 19 décembre 1849, déposé en l'étude de H. B. Cenas, ancien notaire en cette ville, et mesurant comme suit: le lot No 7 mesure 31 pieds 11 pouces 3 lignes de face à l'avenue London sur une profondeur de 110 pieds entre lignes parallèles et les lots Nos 8, 9 et 10 mesurent chacun 32 pieds de face à l'Avenue London sur une profondeur de 110 pieds entre lignes parallèles. Ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges qui y appartiennent et par le consentement de l'époux survivant en communauté; l'autre moitié d'intérêt indivis sera vendue.

Conditions, comptant à l'adjudication.

Actes de vente, pardevant C. J. Théard, notaire, aux frais des acquéreurs.
10 déc—10 17 24 31—jan 7 14

CONSULAT DE FRANCE

—A—

LA NOUVELLE-ORLEANS.

BUREAUX 195 RUE GRAVIER.

Ouverts de 10 h. du matin à 3 h. P. M.

Des renseignements sont demandés sur les personnes dont les noms suivent. En cas de décès ou d'absence, leurs amis sont priés d'en donner avis au Consulat.

1er décembre 1887.

Liste de publication.

Balloa	Lapène Jules
Balès Pierre	Lasalle Jean Louis
Baron Daniel et Eugène Bierry	Lamarque Jean Baptiste
Barcq Mme Vve et G. Barcq	Mathieu Pierre
Castet Paul (2)	Moinsohn Eugène
Castex Vve	Mugel Victor
Cazaux Mme Vve Prosper	Muzaux Emmanuel Baptiste
Camors Jean Baptiste	Miguiporau H.
Carol Justin	Miguiporau E. P.
Ernst Joseph les époux	Oasibé les époux
Fourcade Antoine	Pigeon Claude
Fouilloux Célestin	Elvoire Charles
Frère Théophile	Saillan Antoine Ephrème
Ganchou Pierre	Sevestre Emile
Havet Eloi	Tolty ou Tetti Mme née Brossard
Jouandot Mlle Jenny	
Jouandot-Sabathé Pierre	Tissot A. L. juge
Jouandot H	Tissot Vve Jean Louis
Klein Auguste	Tailhan les époux
Lavigne Vve Jean née Videau	Verdier Jean Pierre Charles

LETTRES.
Méry Antoine

N. B.—Afin d'éviter des retards dans la transmission des documents, j'invite les personnes qui ont à soumettre à mon visa des actes établis en Louisiane, en dehors de la ville de la Nouvelle-Orléans, à les faire certifier, préalablement, par M. Oscar Arroyo, secrétaire d'Etat de l'Etat de la Louisiane.

1er décembre 1887.
Le Consul Général,
Vte PAUL D'ABZAC.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Christian T. Schmalz vs. ses créanciers—No 22,842, Division C—Ordre de Cour—Qu'une réunion des créanciers du pétitionnaire Christian T. Schmalz soit tenue et convoquée pardevant John R. Legier, notaire, en cette ville, le SAMEDI, 7me jour de janvier 1888, à 11 heures a. m., dans le but de considérer et de déterminer sur l'application du dit pétitionnaire pour un répit.

Nlle-Orléans, 22 décembre 1887.
(Signé) F. A. MONROE, juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
23 déc—3f au 7 janv

H. Pohlmann vs H. Thompson.

PREMIÈRE COUR DE CITÉ DE LA NOUVELLE-ORLÉANS, No. 11,267.—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable T. R. Rozier, juge de la Première Cour de Cité de la Nlle-Orléans, je vendrai à l'enchère publique, à mon entrepôt, rue Lafayette entre Carondelet et St-Charles, le MARDI 27 décembre 1887, à midi, la propriété suivante, à savoir—

Un lot de meubles de maison, d'après un inventaire enliassé à mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus numérotée et intitulée.

Conditions—Comptant sur les lieux.
FENDEL HORN.
Constable Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
17déc—17,22,27